

Projet « De la cour au court 2023 / 2024 » (Moyenne et Grande Sections de maternelle)

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Comité Départemental de Tennis et l'USEP de la Seine-Maritime, nous proposons le projet « De la cour au court » à des classes volontaires de cycle 1 (Moyenne et Grande sections de maternelle) des écoles publiques de Seine-Maritime.

OBJECTIF :

Une découverte de l'activité tennis : 21 clubs partenaires de l'action (cf. annexe 1) proposent d'encadrer des séances de découverte du tennis pour des classes situées à proximité de ces derniers (le périmètre d'intervention de chaque club est précisé dans l'annexe 1).

Selon les disponibilités des clubs, les interventions auront lieu selon 2 options :

- **Option A :** module de 7 séances seront **menées conjointement par l'enseignant et l'intervenant.**
- **Option B : co-intervention en alternance** sur 7 séances : le moniteur de tennis intervient une séance sur deux avec l'enseignant., soit : **3 séances à minima menées par l'intervenant** (séances 1, 3, et 5) et **4 séances** intermédiaires **encadrées par l'enseignant** de la classe, lequel réinvestit les jeux et ateliers abordés lors de la séance précédente avec l'intervenant (séances 2, 4, 6 et 7).

Dans ce cas, la classe pourra bénéficier du **prêt d'un kit de matériel** par le club pour une période de 7 semaines et mener ainsi des séances en autonomie.

DISPOSITIF :

Public concerné : Classes de cycle 1 (**Moyenne et Grande sections** de maternelle) d'écoles maternelle ou primaires publiques de Seine-Maritime situées à proximité des 21 clubs partenaires.

NB : le nombre de classes retenues dépend de la capacité d'accueil de chaque club, indiqué sur l'annexe 1.

L'appel à projet « De la cour au court » est envoyé dans les écoles situées à proximité des clubs partenaires de l'opération (Cf. Annexe 1), via les conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier EPS (CPC EPS) concernés.

Les classes maternelles désirant bénéficier d'une découverte de l'activité tennis s'inscriront auprès des CPC EPS, lesquels centralisent les inscriptions des classes. **Attention**, toutes les candidatures de classes ne pourront pas être retenues, en fonction des capacités d'accueil des clubs. Si nécessaire, un choix sera opéré par l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Les CPC EPS transmettent le tableau récapitulatif des classes retenues au CPD EPS, lequel fera le lien avec le Comité Départemental Tennis et les clubs partenaires.

Chaque club partenaire prend ensuite contact avec les écoles retenues pour fixer le calendrier des interventions et permettre une rencontre entre l'intervenant et l'(s) enseignant(s) concerné(s), en amont des interventions, pour définir conjointement les contenus et organisations des différentes séances.

Chaque enseignant transmet ensuite son projet pédagogique à son IEN, avant le démarrage des séances.

Dates des différentes périodes :

- o Septembre/octobre 2023 : Inscription des classes maternelles intéressées auprès des CPC en charge du dossier EPS, avec un retour **pour le 12 octobre 2023, au plus tard.**
- o Octobre/novembre à juin 2024 : (à titre indicatif, selon les disponibilités des clubs) Mise en œuvre des séances de découverte de l'activité tennis.
- o Jun 2024 : Une fiche bilan sera à compléter et à retourner afin de disposer d'informations pour reconduire ou non, voire ajuster ce dispositif.

TABLEAU D'INSCRIPTION DES CLASSES MATERNELLES : Projet « De la cour au court 2023/2024 »

| | | | |
|---|--|--|--|
| Circonscription : | | | |
| Nom de l'école : Adresse : Code postal - Ville : Tél : Mail : | | | |
| Cocher la case correspondante | <input type="checkbox"/> REP <input type="checkbox"/> REP+ <input type="checkbox"/> hors REP | <input type="checkbox"/> REP <input type="checkbox"/> REP+ <input type="checkbox"/> hors REP | <input type="checkbox"/> REP <input type="checkbox"/> REP+ <input type="checkbox"/> hors REP |
| Horaires de l'école : | | | |
| NOM, Prénom de l'enseignant : Mail professionnel obligatoire : | | | |
| Niveau(x) de classe : Effectif(s) à préciser : | | | |
| Jour semaine souhaité pour les interventions : | | | |
| Club souhaité (Cf. annexe 1) | | | |
| Intervenant(s) agréé(s) pour encadrer sur temps scolaire | Ne pas compléter | | |
| De quel lieu disposez-vous à l'école pour mener les séances ? | | | |
| Disposez-vous de matériel (raquettes, balles...) à l'école ? En quelle quantité ? | | | |
| Avez-vous la possibilité de vous déplacer jusqu'au club de tennis ? | | | |
| Partie réservée au Club de Tennis partenaire | | | |
| Intervenant Nom et Prénom : | | | |
| Module tennis Dates : Lieu d'intervention : | | | |

Date limite d'inscription : 12 octobre 2023, délai de rigueur
en renvoyant par mail le tableau complété (**numériquement et sous format office ou word – pas de pdf**),
à votre CPC en charge du dossier EPS

TOUTE INSCRIPTION INCOMPLÈTE OU NE RESPECTANT PAS LE FORMAT NE SERA PAS TRAITÉE

NB : Si plusieurs classes d'une même école, les regrouper sur un même tableau.